

SELARL TOINETTE & SAID IBRAHIM

SCI MARIAGE

Annonce n° 758
Type Modification de société
Parution web 18/09/2025
Parution print 18/09/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2025 de la SCI MARIAGE, société civile immobilière au capital de 3.048, 98 €, dont le siège social est sis 1 place Mariage 97600 MAMOUDZOU, immatriculée au RCS de MAMOUDZOU sous le n° 024 058 299, il a été décidé de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée à compter du jour de cette assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale. La dénomination de la Société, son capital, sa durée, son siège social et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. Gérard ROUDOLFF, demeurant Wilen Strasse 207 B, Wilen Bei Wollerereau (Suisse), a été confirmé dans ses fonctions de Gérant pour une durée illimitée.

Il a également été décidé à compter du 15 septembre 2025 de modifier l'objet social de la Société ainsi qu'il suit :

« La Société a pour objet :

L'importation et l'exportation, le négoce international, l'achat et la vente de tous produits alimentaires, agroalimentaires et biens de consommation ;

L'acquisition, l'aliénation, la gestion et plus généralement l'exploitation par la location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers, dont tous emplacements pour tous commerces, notamment en galerie marchande, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités spécifiées ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
Et, généralement, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires ».

Les statuts juridiques ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal mixte de commerce de MAMOUDZOU.

Pour avis.